

Commune de VENDEL

PLAN DU BOURG

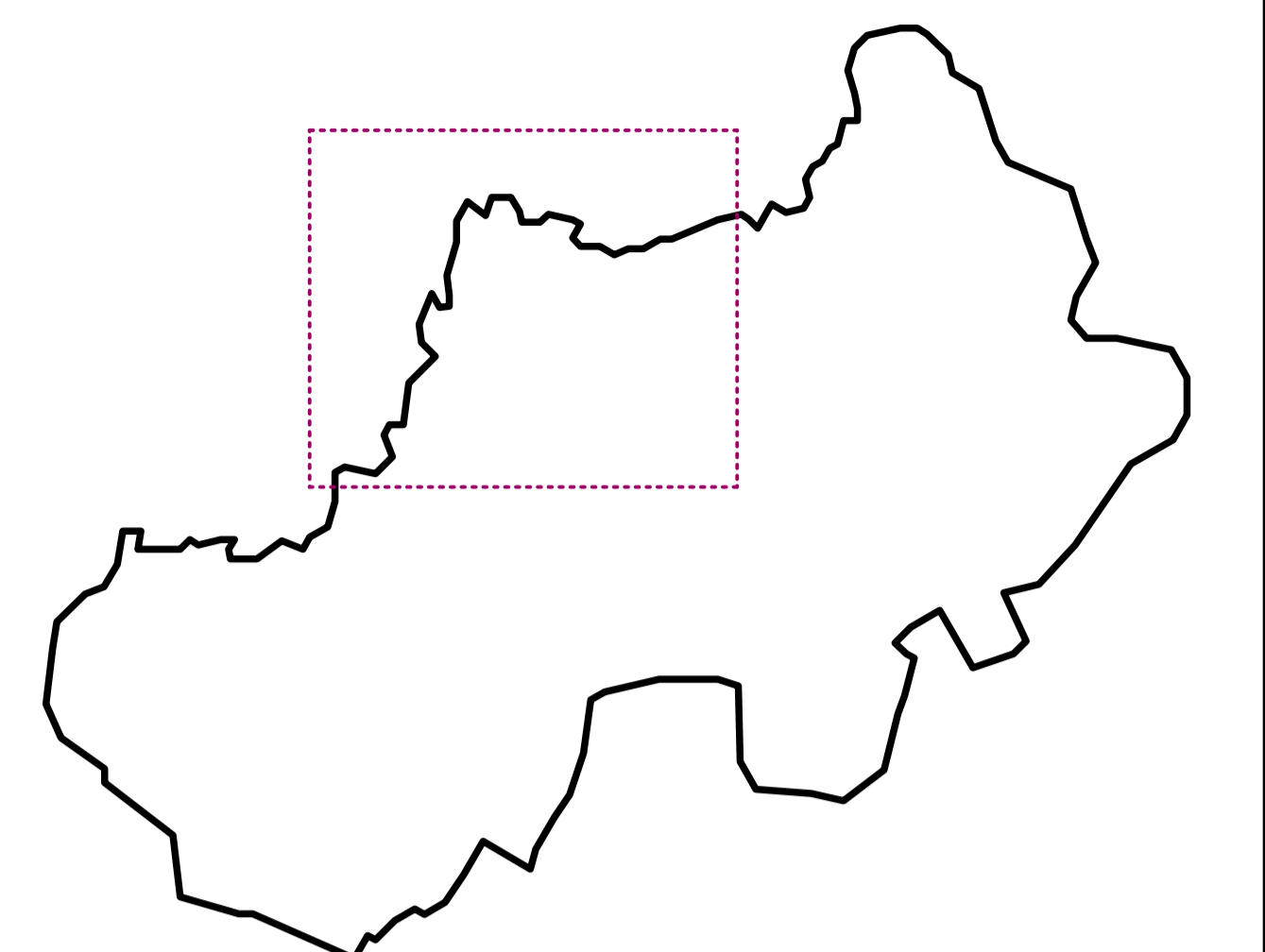


PLANCHE 1/2

Echelle : 1/ 5000

P.L.U. prescrit le ...
 Plan modifié par délibération du Conseil Municipal du ...
 Projet de P.L.U. arrêté le ...
 P.L.U. approuvé le 08/12/2008
 Plan mis à jour par arrêté municipal du ...

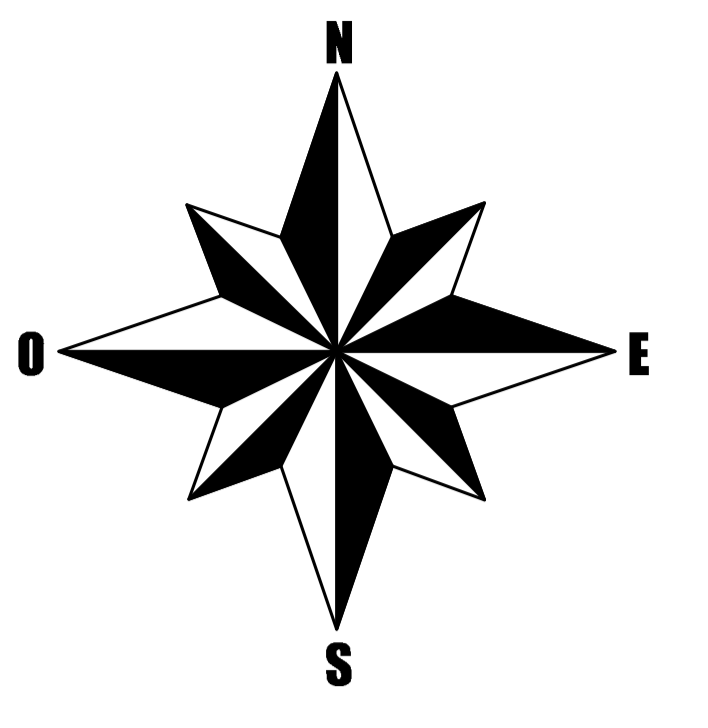
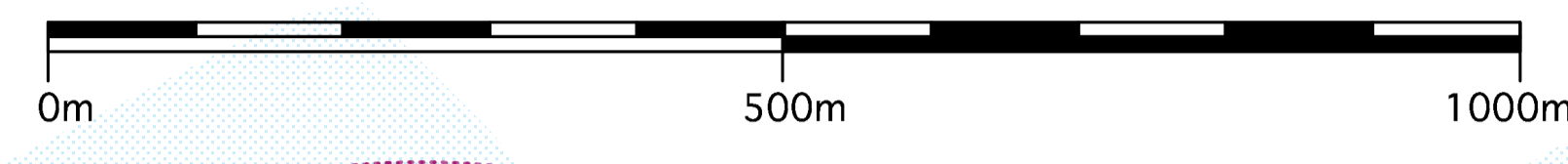


SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

(Pour plus de détails se référer Pièce n°5 - Annexe n°4 et voir "Porter à Connaissance" de l'Etat annexé au dossier de PLU)

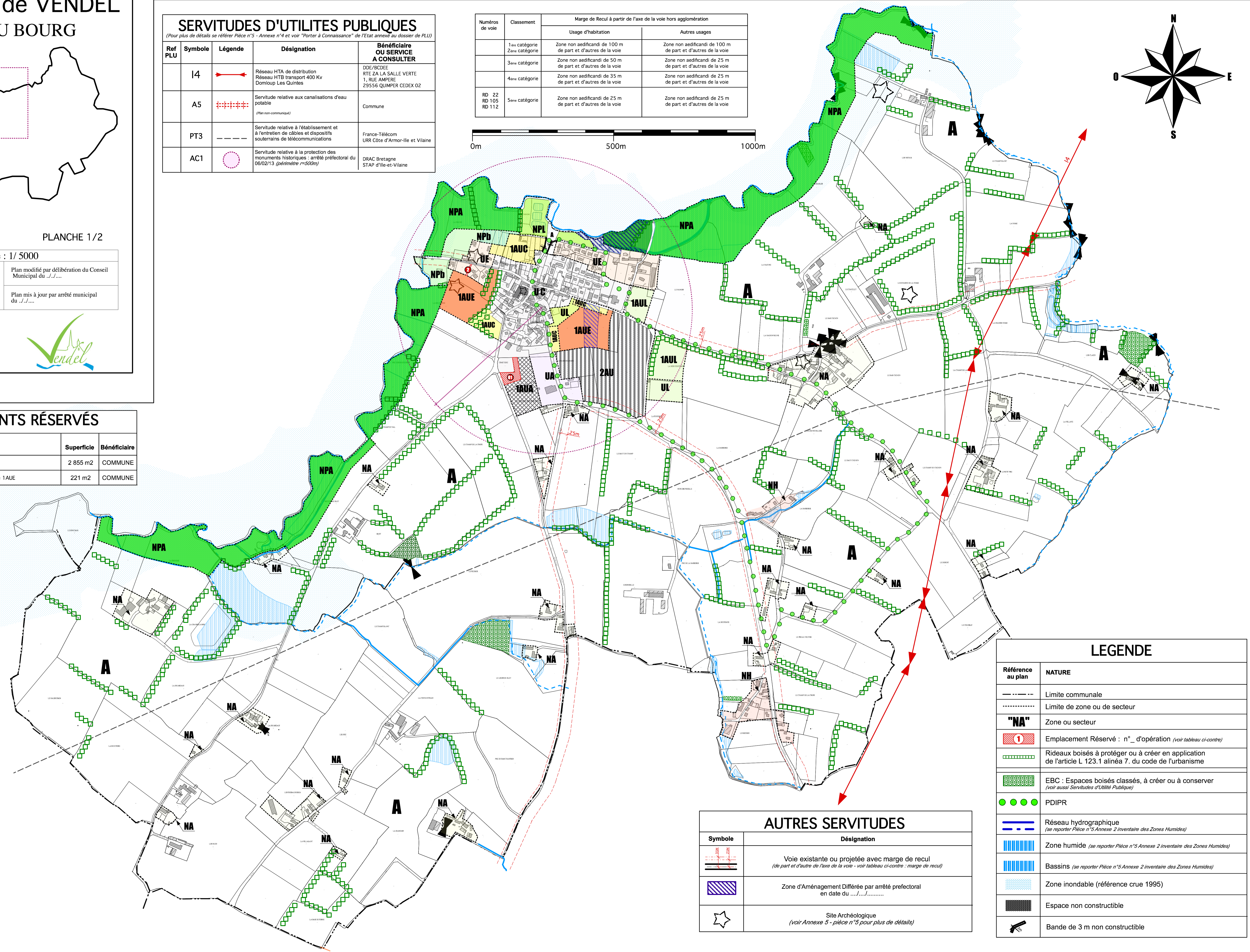
Ref PLU	Symbole	Légende	Désignation	Bénéficiaire OU SERVICE A CONSULTER
I4			Réseau HTA de distribution Réseau HTB transport 400 Kv Domioup Les Quintes	DDE/BCDEE RTE ZA LA SALLE VERTE 1, RUE AMPERE 29556 QUIMPER CEDEX 02
A5			Servitude relative aux canalisations d'eau potable <i>(Par non communale)</i>	Commune
PT3			Servitude relative à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications	France-Télécom URR Côte d'Armor-Ille et Vilaine
AC1			Servitude relative à la protection des monuments historiques : arrêté préfectoral du 06/02/13 (périmètre r=500m)	DRAC Bretagne STAP d'Ille-et-Vilaine

Numéros de voie	Classement	Marge de Recul à partir de l'axe de la voie hors agglomération	
		Usage d'habitation	Autres usages
1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie
		Zone non aedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 35 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
RD 22 RD 105 RD 112	5 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

n° réf au plan	Nature	Superficie	Bénéficiaire
01	Extension du cimetière	2 855 m2	COMMUNE
02	Elargissement de l'accès à la zone 1AUE	221 m2	COMMUNE



AUTRES SERVITUDES

Symbole	Désignation
	Voie existante ou projetée avec marge de recul <i>(de part et d'autre de l'axe de la voie - voir tableau ci-contre - marge de recul)</i>
	Zone d'Aménagement Différée par arrêté préfectoral en date du
	Site Archéologique <i>(voir Annexe 5 - pièce n°5 pour plus de détails)</i>

LEGENDE

Référence au plan	NATURE
	Limite communale
	Limite de zone ou de secteur
"NA"	Zone ou secteur
	Emplacement Réserve : n° d'opération <i>(voir tableau ci-contre)</i>
	Rideaux boisés à protéger ou à créer en application de l'article L. 123.1 alinéa 7. du code de l'urbanisme
	EBC : Espaces boisés classés, à créer ou à conserver <i>(voir aussi Servitudes d'Utilité Publique)</i>
	PDIPR
	Réseau hydrographique <i>(se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)</i>
	Zone humide <i>(se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)</i>
	Bassins <i>(se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)</i>
	Zone inondable (référence crue 1995)
	Espace non constructible
	Bande de 3 m non constructible